



A.D.A.R.I.I
Association Drômoise des Agriculteurs
en Réseaux d'Irrigation Individuels



TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEUR



Christophe Lamotte agit pour préserver la ressource en eau

Christophe Lamotte à la tête de la SCEA le Soleil des Collines et de la société HDC Lamotte à Bren n'est jamais à court d'idée. Les 2 structures permettent la production de fruits (25 ha d'abricotiers et 10 ha de poiriers) et de légumes de plein champ (25 ha de pommes de terre Delicatesse, 15 ha de pommes de terre conso, 20 ha de navets et 9 ha de courges et potimarron) et l'expédition de la production qui intègrent en plus une soixantaine d'exploitations locales.

Christophe Lamotte utilise beaucoup d'eau pour le lavage des légumes : 20.000 à 25.000 m³/an. Cette eau est rejetée au milieu. Il a l'idée fin 2021 de récupérer toute cette eau pour la stocker. De là part son idée de réaliser une retenue collinaire. Il contacte alors la Chambre d'agriculture.



Il témoigne : « je trouvais dommage de laisser perdre toute cette eau alors qu'on est de plus en plus soumis à des restrictions en été. Etant donné qu'on utilise 2 forages en commun avec mon voisin (Philippe Grève de l'EARL de la Roche), il me semblait logique de faire émerger un projet à 2. Suite à une première rencontre avec la Chambre d'Agriculture, le projet paraît envisageable et ne présente aucun frein réglementaire.

Tout s'enchaîne alors rapidement : mise en relation par la CA26 d'un bureau d'étude compétent et très efficace, création d'une ASL (Association Syndicale Libre), réalisation de sondages et d'une étude géotechnique, relevés topographiques, montage

du dossier de subvention et élaboration du dossier loi sur l'eau.

L'accord de subvention via le FEADER est obtenu en novembre 2022 avec 80 % de subvention étant donné qu'il s'agit d'un projet collectif (financement de l'Agence de l'Eau, de l'Europe, de la Région et du Département). La réserve a une capacité de 19.000 m³. Nous nous sommes engagés à réduire de 27.000 m³ les prélèvements dans nos forages dans la nappe de la molasse avec 80 % des volumes en provenance des eaux de lavage des légumes et 20 % issues des eaux pluviales (toitures, parking et 8 ha de bassin versant). La réserve sera alimentée toute l'année par les eaux de lavage.

Les travaux ont commencé en septembre 2023 et tout sera terminé fin mai. Etant donné le type de sol très sableux, la pose d'une géomembrane était indispensable. J'ai opté pour l'EPDM pour sa résistance et sa longévité.

L'ouvrage revient cher en raison de l'inflation et du surcoût engendré par la réalisation d'un décanteur en amont de la retenue pour éliminer la terre des eaux de lavage, par la réalisation d'un séparateur d'hydrocarbures (car on récupère les eaux pluviales du parking) et par le déversoir d'orage qui est surdimensionné pour des raisons réglementaires.

Le projet total revient à 740.000 € dont environ 480.000 € pour

la retenue (soit 25 €/m³ stocké) et environ pour 170.000 € pour la station de pompage (3 pompes de 7 à 30 m³/h avec variateur de vitesse), les réseaux d'irrigation et la filtration. Le réseau est entièrement relié au réseau existant et environ 50 ha sont irrigables sur mon exploitation et celle de mon voisin. Ce projet va aussi nous permettre de réaliser des économies d'énergie grâce à des programmeurs sur les vannes et aux variateurs de vitesse qui permettront de limiter la puissance en fonction du matériel d'irrigation en fonctionnement.

Parallèlement nous continuons de travailler sur les économies d'eau sur l'exploitation. Nous n'utilisons plus aucun enrouleur sur l'exploitation depuis l'an passé.

Sur les 25 ha d'abricotiers, 13 ha sont en goutte à goutte enterré, 2 ha en goutte à goutte de surface, 7 ha en micro-jets et 3 ha en aspersion. Ce choix s'est surtout fait au départ pour la fertilisation. Le goutte à goutte permet de fractionner tant les apports d'eau que l'engrais. L'eau s'évapore moins. En enterrant, on augmente l'efficacité. C'est aussi un gain de temps important.

Le goutte à goutte est enterré à 30 cm de profondeur et à 50 cm de part et d'autre de la rangée d'abricotiers. Les goutteurs sont auto-régulants. Ils sont espacés de 50 cm. Pour le moment, nous n'avons rencontré aucun problème de bouchage, mais il y a des incertitudes sur la durée de vie de ce système d'irrigation. Le pilotage de l'irrigation est automatique et se gère hebdomadairement en fonction de l'ETP du moment. Quatre apports (de 15 à 45 minutes chacun pour apporter de 1 à 4,5 mm/j en localisé selon les besoins), deux pendant la journée et deux la nuit, permettent de maintenir un bulbe humide autour des arbres et de limiter le stress hydrique. Avec ce système la consommation d'eau est particulièrement réduite.

Par ailleurs, sur les pommes de terre et sur courges, nous sommes en phase de test sur du goutte à goutte. Sur la pomme de terre, le goutte à goutte est intéressant car il permet de réduire la pression du mildiou qui peut être très impactant. Nous réfléchissons à un système de planches à la place des buttes avec des lignes de goutteurs enterrées de quelques cms. Nous rencontrons des problèmes pour le moment car étant donné que nous n'utilisons plus de désherbant depuis 2020, nous arrachons les lignes de goutte à goutte en binant. On continue donc de tester des choses et de progresser. ”

AIDES À L'IRRIGATION DU FEADER : DES BELLES OPPORTUNITÉS !



FEADER 2023-2027

Le taux de subvention est très intéressant sur le programme FEADER avec des taux de subvention plus élevés que sur l'ancien programme 2015-2022. Sachez en profiter !

Des aides à l'irrigation sont toujours possibles sous forme d'appel à candidature grâce au programme FEADER 2023-2027 de la région Auvergne Rhône-Alpes. Il y a en général 2 sessions par an. Il existe une mesure pour les exploitations agricoles et une mesure pour les structures collectives

d'irrigation. Ces dispositifs soutiennent des projets d'économie d'eau, de substitution, de création de nouvelles surfaces irriguées (dans certaines conditions). Ils peuvent financer **40 à 70 %** des coûts éligibles en individuels selon le type de projet (création ou modernisation) et **70 à 80 %** en collectifs.

Les taux de subvention sont très intéressants pour les projets d'économie d'eau sur les territoires en déficit quantitatif et peuvent aller jusqu'à 70 % d'aides. Sachez en profiter !

Les financeurs sont l'Agence de l'Eau (uniquement sur les projets de substitution et d'économie d'eau), l'Europe, la Région et le Département.

Les informations relatives à ces dispositifs sont consultables sur les pages suivantes :

205 Investir sur mon exploitation agricole dans les systèmes d'irrigation agricole :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/investir-sur-mon-exploitation-dans-les-systemes-dirrigation-agricole-feader>

206 Investir sur mon territoire dans les infrastructures d'hydraulique agricole :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/investir-sur-mon-territoire-dans-les-infrastructures-hydrauliques-agricoles-feader>

Concernant ces 2 mesures, il reste une session de sélection en 2024.

La date limite de dépôt de demande d'aide est fixée au 15 mai 2024.

Pour plus d'information : François Dubocs (CA26) au 04 27 24 01 60 ou 06 72 09 90 82
Milancha BABITY (CA26) au 06 76 38 07 25





RETOUR SUR LES RÉUNIONS DES 27 & 28 MARS DERNIERS SUR LA GALAURE ET LA DRÔME DES COLLINES : GESTION DE L'EAU ET ÉTUDE DE SOLUTIONS HYDRAULIQUES

Les irrigant.e.s de la Galaure et de la Drôme des Collines ont été invité.e.s à trois réunions d'information sur la gestion de la ressource en eau qui se sont déroulées à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Hauterives et Saint-Michel-sur-Savasse. Les équipes techniques ont présenté les avancées des travaux du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Bas Dauphiné Plaine de Valence – la définition des volumes prélevables ayant pour postulat le report des prélèvements directs dans les cours d'eau vers les eaux souterraines, la répartition des volumes entre usages, et les leviers d'actions en cours d'étude.

Certains leviers d'actions sont examinés dans le cadre de l'« analyse des solutions hydrauliques pour faire face aux objectifs de réduction des prélèvements d'eau agricole sur le Nord Drôme ». Cette étude est portée par le Département de la Drôme et réalisée par le bureau d'étude BRL ingénierie. Elle permettra d'analyser les solutions de substitution stratégiques identifiées - reports, stockage, réutilisation d'eaux usées traitées ou d'eaux de process. BRL ingénierie a aussi pour mission de rencontrer les irrigant.e.s qui ont des prélèvements directs dans les cours d'eau, afin d'examiner avec eux des possibilités de report de ces prélèvements. Si vous êtes concerné.e par ce type de prélèvement, vous serez contacté.e par le bureau d'étude.

Pour plus d'information ou pour prendre rendez-vous directement :

Gaëlle Fedrigo (animatrice volet agricole du SAGE) au 06 99 49 81 54 | gfedrigo@ladrome.fr



LE POINT SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU ET LES COMPTEURS

Les fondements juridiques de la redevance remontent à la loi sur l'eau de 2006.

L'Agence de l'eau collecte des redevances auprès de toute personne qui prélève de l'eau ou en altère la qualité, pour les redistribuer à ceux qui agissent pour sauver l'eau. La redevance de l'eau mutualise les ressources des contribuables pour les affecter aux enjeux prioritaires.

Pour information 555 millions € ont été collectés en 2023 au niveau de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Les ménages ont participé à hauteur de 400 millions € (72 % de la collecte totale) et les agriculteurs au titre des prélèvements et de la redevance pollution à hauteur de 4 millions € (0,7 % de la collecte totale).

Les modalités (taux, zonage) de la redevance sont fixées au niveau de chaque agence de l'eau, avec vote par les Comités de bassin, mais dans le cadre fixé par le Parlement (encadrement des taux).

Pour la saison d'irrigation 2024, le montant de la redevance irrigation augmente de 42 % par rapport à 2023.

Pour 2024, le montant de la redevance est fixé à 5,70 € pour 1000 m³ en secteur non déficitaire et à 11,4 € pour 1000 m³ en secteur déficitaire.

Tous les prélèvements portés par les Organismes Uniques de Gestion Collective bénéficient d'un abattement s'ils sont situés sur un bassin versant en déséquilibre quantitatif.

Les redevances inférieures à 100 € ne sont pas perçues par l'Agence de l'Eau.

Pour rappel, pour les irrigants individuels, c'est l'OUGC qui transmet les volumes prélevés à l'Agence de l'Eau dans un souci de simplification des démarches. En ce qui concerne les prélèvements du Syndicat d'Irrigation Drômois, le montant de la redevance Agence de l'Eau figure sur vos factures d'eau. Ce montant est collecté par le SID et est reversé à l'Agence de l'Eau.

Tous les prélèvements doivent être pourvus de compteurs volumétriques.

En cas d'absence de compteur, l'Agence de l'Eau applique un forfait + une pénalité de 40 %.

Le forfait appliqué est de 4000 m³/ha pour l'aspersion et 3000 m³/ha pour le goutte-à-goutte.



Pour mémoire l'arrêté de 2011 prévoit que les compteurs doivent être en bon état de fonctionnement. Pour cela, les compteurs doivent être changés tous les 9 ans ou être étalonnés tous les 7 ans. L'Agence de l'Eau n'était pas très regardante par rapport à cet arrêté mais elle le fera appliquer à partir de 2025. Il faut donc prévoir d'anticiper.



PROJET HAUTS DE PROVENCE RHODANIE : OÙ EN SOMMES NOUS ?

Le territoire « Hauts de Provence Rhodanienne » (HPR) s'étend sur 81 communes du Nord Vaucluse et Sud Drôme.

L'alimentation en eau de ce territoire repose en grande partie sur trois cours d'eau, le Lez, l'Aygues et l'Ouvèze. Ces ressources locales, déficitaires, ont été classées en zone de répartition des eaux. Une réduction des prélèvements de 20 à 40% est nécessaire pour préserver le fonctionnement des milieux naturels. La nappe du Miocène est quant à elle identifiée comme « à préserver ».

Ce projet d'amener l'eau du Rhône doit répondre à la nécessité de réduction des prélèvements sur les ressources déficitaires ou à préserver et rechercher le meilleur partage possible dans un contexte de changement climatique qui voit croître les demandes d'accès à l'eau. La démarche s'appuie sur trois leviers :

L'économie d'eau : sobriété et efficacité

La substitution : recours à des ressources moins fragiles sans compromettre leur équilibre

L'approche collective à l'échelle du territoire

Où en sommes nous ?

Jusqu'en 2021

Encouragée par la Préfecture, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse a animé un important travail de diagnostic, de prospective et a piloté une étude de faisabilité qui a permis de proposer plusieurs scénarios techniques et d'esquisser des montages juridiques.

En 2022 : Le Syndicat d'Irrigation Drômois et l'ASA du Canal de Carpentras se sont portés conjointement maîtres d'ouvrages du Projet HPR.

Aujourd'hui

Une nouvelle étude est en cours pour actualiser et optimiser les travaux précédents. En même temps un travail d'animation territoriale est mené pour faire partager les enjeux de l'eau et du changement climatique et inviter tous les acteurs du territoire à contribuer à la définition de ce projet, de ses objectifs, de ses moyens.

Avec un montant de l'ordre de 750 millions € pour irriguer 42.000 ha (option abandonnée) issus de l'étude initiale de 2020, il a été demandé de chercher à optimiser les scénarios de desserte et d'affiner les coûts du projet. Il a été retenu par le Comité de pilotage de :

- ☑ privilégier les territoires les plus déficitaires en eau pour alléger la pression sur les milieux.
- ☑ circonscrire le projet pour coïncider aux capacités de financements des financeurs publics et privés.
- ☑ proposer des solutions techniques permettant d'avoir un projet évolutif pour desservir dans des phases ultérieures non retenues en première instance. Cela revient donc à surdimensionner le génie civil des pompes et des adducteurs pour à terme permettre la desserte de territoire plus larges.

Les différents scénarios retenus représentent des montants d'investissement de 380 millions € (pour irriguer 15.000 ha) à 470 millions € (pour irriguer 20.500 ha). Une analyse économique est en cours pour déterminer quelle est l'option la plus pertinente.

Toutes les infos sur le lien suivant : <https://www.projethpr.fr/>

Contact ; Bertrand SAUGUES - 07 77 03 74 33 | contact@projethpr.fr



+ d'infos

François Dubocs,

Conseiller spécialisé Agronomie & Irrigation

06 72 09 90 82



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DRÔME

drome.chambres-agriculture.fr

04 75 82 40 00